

Dans son rapport de présentation, il indique que cet édifice est en très mauvais état général notamment la façade principale à pans de bois qui menace de se fracturer. Cette dernière ne possède plus de cohérence structurelle.

Les sablières et les poteaux corniers ne jouent plus leurs rôles de tirants et de contreventement, entraînant un déversement dangereux de la façade en direction de la rue du Soleil.

Le poids permanent de la structure et la détérioration des pièces maîtresses du pan de bois peuvent à court terme entraîner une rupture complète de la façade avec le reste de l'édifice et ainsi s'effondrer sur la chaussée

Le coût prévisionnel de l'opération est de 722 844.16 € H.T.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a obtenu de l'Etat l'autorisation de déroger à la règle des 80%. Aussi suite à l'obtention de l'aide financière de la Mission BERN, il est possible de solliciter la DRAC la Région et le Département selon le plan de financement présenté ci-dessous.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût de restauration de la façade de la Maison du Duc d'Epéron,
- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de demande de subvention dans le cadre de la Mission BERN, de la DRAC, de la Région et du Département,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

Plan de financement	Montant
Mission BERN	150 000.00 €
Etat – DRAC	248 285.00 €
Conseil Départemental	159 409.00 €
Conseil Régional	95 645.00 €
Autofinancement	69 505.16 €

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Démarrage des études : en cours
Début des travaux : automne 2024,
Fin des travaux : automne 2025
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce plan de financement
- **SOLLICITE** une aide financière de la DRAC, de la Région et du Département.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 février 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

